

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 37 Présents : 32 Pouvoirs : 4 Votants : 36 Pour : 36 Contre : Nul : Abstention :</p> <p>N° CC 241/2017</p>	<p>L'an deux mille dix-sept, le 11 juillet à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p>Date de convocation : 04 Juillet 2017</p> <p>Présents : Mmes Christine VIONNET, Marthe CUTELLE, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Estelita LACHENAL, Mrs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, André-Gilles CHATAGNAT, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Joseph TRAVAIL, Grégoire LAFVERGES, Thierry DEROBERT, Jean-Marc LAGRIFFOUL, Christian VERMELLE, Bruno PENASA , Bernard CHASSOT, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Jean VIOLLET, Gilles PASCAL, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MACHARD, Alain CAMP, Pascal COULLOUX, Patrick FALCOZ.</p> <p>Pouvoirs : Mmes Carine LAVAL donne son pouvoir à Bernard THIBOUD, Carole BRETON donne son pouvoir à Bernard REVILLON, Mrs Emmanuel GEORGES donne son pouvoir à Thierry DEROBERT, Gilles PILLOUX donne son pouvoir à Guy PERRET.</p> <p>Absents excusés : Corinne GUISEPPIN, Alain CHAMOSSET M. Jean Louis MAGNIN est désigné secrétaire de séance</p>

Objet : Décision modificative – N°1 –Budget principal

Monsieur Jean Yves Mâchard, Vice-président indique que dans le cadre d'un contrôle par le juge des comptes en trésorerie, il est apparu que l'ex Communauté de Communes du Pays de Seyssel n'avait pas mandaté une trimestrialité en 2014, consécutive à l'absorption du Sivom de Seyssel/Rhône (*prêt caisse d'épargne de 400 000€ - ref.4022775 - objet : requalification de la base de loisirs à Seyssel Ain*) – annuité de 3 791,18 € en capital et 3 833,66 € en intérêts.

Il convient de procéder aux régularisations et de prévoir les crédits nécessaires. Il est proposé de réaliser un virement de crédits.

Il est nécessaire aussi de modifier l'imputation de la somme prévue au compte 022 dépenses imprévues pour l'affecter au compte 6875 provisions. Ces dernières pourront ainsi alimenter des futures décisions modificatives en cas de besoin et notamment en partie celle-ci-dessous.

Virement de crédits	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT		
Cte 1641 – Remboursement capital des emprunts		3 791,18
Cpte 2313 – travaux de bâtiments	3 791,18	
TOTAL Investissement	3 791,18	3 791,18
FONCTIONNEMENT :		
Chapitre 66		
Cpte 66111 – remboursement des intérêts d'emprunts		3 833,66
Chapitre 68		
Cpte 6875 – provisions	30 000,00	
Chapitre 022		
Cpte 022 dépenses imprévues	3 833,66	30 000,00
TOTAL de fonctionnement	33 833,66	33 833,66

Le Conseil communautaire après avoir entendu l'exposé du vice-Président :

- ✓ **APPROUVE** la proposition DM n°1 applicable au budget principal 2017 et ce tel que présenté.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD

